



**SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE FAÇADE

Manche Est-mer du Nord

Conseil maritime de façade Manche Est-mer du Nord

Les étapes de construction

◆ Mesure CIMER 2019

◆ Actions EMR-MEMN-02 / 03 DSF MEMN 2022

→ Rationaliser l'organisation des instances de suivis de l'éolien à l'échelle de la façade

- *éviter la sur-sollicitation experts sur sujets redondants*
- *faciliter leur coordination*
- *adopter une vision globale et transversale des projets / des enjeux de la façade pour limiter les impacts*

◆ Consultations des arrêtés inter-préfectoraux portant création du CSF et CGSF

20 mai – 10 juin 2022 : Consultation CP/CS + CAF
29 juin 2022 : assemblée plénière CMF MEMN

→ une centaine de propositions reçues

→ **AIP CSF : stabilisé**

→ **AIP CGSF : consultation CAF à venir**

Création conseil scientifique de façade MEMN (CSF)

Création comité de gestion des projets éoliens en mer de façade MEMN (CGSF)

Périmètre du conseil scientifique de façade

- ◆ Trois missions distinctes



- ◆ Autonomie d'action
- ◆ Avis consultatifs
- ◆ Expertise scientifique large et variée (non exclusive à l'environnement)
- ◆ Règlement intérieur fixé par ses membres
- ◆ Animation : OFB / Secrétariat : DIRM MEMN

Missions du conseil scientifique de façade

1. Suivi scientifique des projets EMR

- ◆ Éclairer la maîtrise d'ouvrage des projets EMR à venir
 - * une instance unique pour les projets à venir = pas de CSF en date du 1^{er} novembre 2022
 - * il peut se substituer aux instances existantes propres à chaque projet, si souhaitable

Planification

Débat public

Procédure mise en concurrence

Instruction

Travaux/Exploitation

Avis sur l'identification de zones propices
+ connaissances à acquérir

Avis sur les mesures ERC
Avis sur les mesures de suivi

Avis sur les protocoles scientifiques

Harmoniser les protocoles à l'échelle de la façade
Cohérence des suivis à l'échelle de la façade
Appréhension des effets cumulés

Missions du conseil scientifique de façade

2. Appui au CMF MEMN pour ses missions

- avis et propositions sur les protocoles scientifiques de tous projets, plans et programmes soumis à la consultation du CMF ou de sa commission permanente
- avis relatifs aux enjeux et questionnements de moyen et long termes entrant dans le champ de compétences du conseil maritime de façade

3. Questions scientifiques

- enjeux d'acquisition de connaissances environnementales, sociales et économiques de la façade
- avis sur protocoles scientifiques mis en oeuvre pour l'acquisition de ces connaissances
- gestion des données / partage des connaissances
- milieu marin

Articulation avec les autres instances

- ◆ Collaboration renforcée avec le CMF MEMN
 - Le CMF peut s'appuyer sur le CSF pour ses missions, et réciproquement
 - Le président de la CP peut soumettre aux préfets coordonnateurs des propositions
 - Le CMF peut participer aux réunions du CSF en qualité de personnalité qualifiée, et réciproquement
- ◆ Coopération avec les instances pertinentes à l'échelle de la façade (CS de parcs éoliens existants, etc) ou nationale (Observatoire national éolien en mer, conseil scientifique national, ...)
- ◆ Coopération avec le comité de gestion et de suivi des projets EMR de façade MEMN

Souplesse d'organisation pour une coopération optimale :
Les services de l'État ou le comité de gestion et de suivi de façade peuvent soumettre des propositions
Le CSF peut soumettre des propositions

Composition du conseil

- ◆ Expertise large

Milieu vivant (avifaune, mammifères marins, habitats benthiques, ichtyofaune, ressources halieutiques, écosystèmes marins, etc.)

Qualité du milieu (biogéochimie de la colonne d'eau et des sédiments, etc.)

Milieu physique (océanographie, géomorphologie, dynamique hydro-sédimentaire, électro-magnétisme, bruit, climatologie, etc.)

Milieu humain (économie, sociologie, géographie, etc.)

Patrimoine naturel et paysage.

- ◆ Limitée à 15 membres + personnalités/organismes qualifiés
- ◆ Services de l'État : pas de voix délibérative

Processus de sélection des experts en cours

→ points de vigilance : expertise large et équilibrée à l'échelle de la façade, disponibilité des experts, représentation des instances scientifiques existantes, ...

Étapes à venir

- ◆ Prochaines semaines : appel à manifestation d'intérêt puis adoption de l'AIP de désignation des membres du CSF
- ◆ Fin d'année 2022/début d'année 2023 : réunion d'installation du conseil
→ préciser les modalités de fonctionnement / règlement intérieur du conseil
- ◆ Début d'année 2023 : CSF fonctionnel
- ◆ Premier semestre 2023 : mobilisation pour ses premiers travaux
→ *bilan annuel des études environnementales, réalisées dans le cadre de l'état initial de l'environnement des projets éoliens en mer Centre-Manche 1 et 2*